

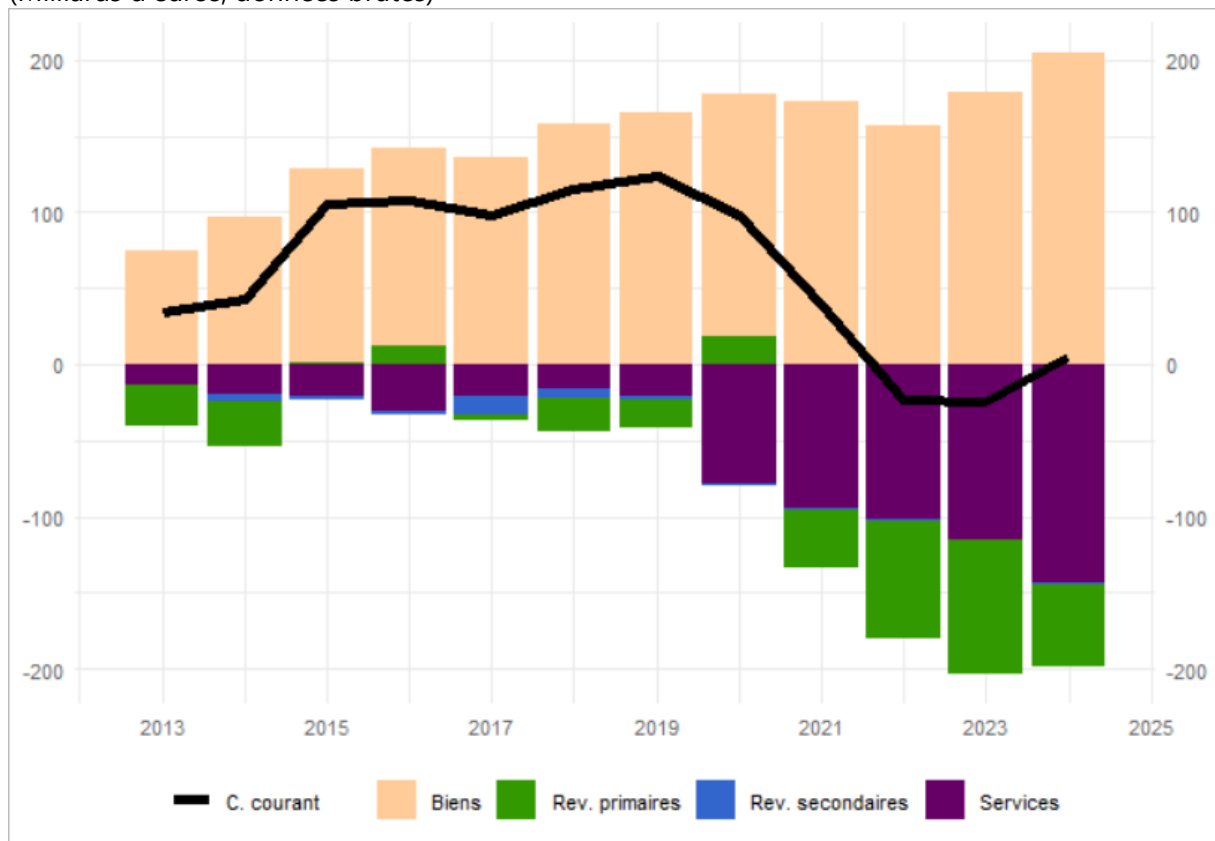
## Par-delà le commerce de biens : les États-Unis en léger excédent courant face à la zone euro

Par Barbara Castelletti-Font et [Antoine Lalliard](#)

*Dans le contexte du durcissement récent de la politique commerciale américaine, limiter l'analyse des flux financiers entre les États-Unis et la zone euro liés au seul commerce de biens est réducteur. Intégrer services et revenus dans l'analyse change le constat, notamment du fait des flux de services intra-groupe, résultant eux-mêmes d'investissements directs des multinationales américaines en Europe.*

**Graphique 1 : Compte courant de la zone euro vis-à-vis des États-Unis**

(Milliards d'euros, données brutes)



Source : BCE

### Les États-Unis enregistrent depuis 2022 un léger excédent courant envers la zone euro

Au printemps 2025, la nouvelle Administration américaine a profondément revu sa politique commerciale. Ce changement s'est traduit par l'instauration d'un tarif douanier universel sur les importations, ainsi que par des droits de douane supplémentaires visant certaines zones géographiques, dont l'Union européenne. Ce durcissement repose sur une analyse américaine qui

met l'accent sur la persistance de déficits bilatéraux avec ses partenaires commerciaux, en ne prenant en compte que les échanges de biens.

Les échanges de biens entre la zone euro et les États-Unis restent particulièrement importants, tant en volume qu'en diversité de produits. En 2024, le solde commercial de biens de la zone euro avec les États-Unis s'élève à près de 200 milliards d'euros, porté notamment par l'Allemagne, l'Irlande et l'Italie. Parmi les exportations les plus significatives, les produits médicaux et pharmaceutiques occupent la première place, suivis des véhicules routiers, de la machinerie industrielle générale, des équipements électriques et des machines spécialisées.

Le solde bilatéral de la balance des transactions courantes offre néanmoins une image plus complète des flux d'échanges entre les deux zones. En effet, jusqu'en 2021, le solde courant de la zone euro était excédentaire vis-à-vis des États-Unis (voir graphique 1). Mais cette situation s'est inversée au cours des dernières années, en raison du creusement du déficit dans les services et les revenus ; la zone euro enregistre désormais un léger déficit courant envers les États-Unis, ou se situe proche de l'équilibre.

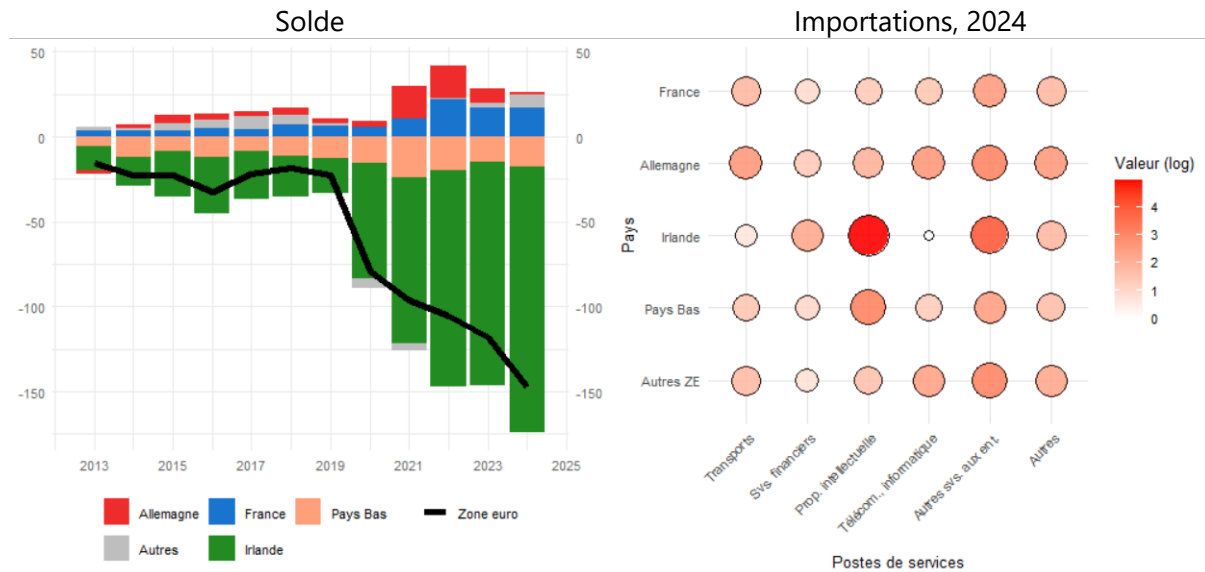
Depuis 2020, les soldes des échanges de services et de revenus primaires sont devenus de plus en plus déficitaires pour la zone euro. Ceux-ci ont progressivement compensé l'excédent commercial issu des échanges de biens avec les États-Unis, jusqu'à l'effacer à partir de 2022. En 2024, les déficits de revenus et de services vis-à-vis des États-Unis ont atteint des niveaux records, s'élevant à 144 milliards d'euros pour les services et 55 milliards pour les revenus.

### **Les services de propriété intellectuelle, moteur principal des importations de la zone euro depuis les États-Unis**

L'analyse par pays du solde des services souligne le rôle majeur de l'Irlande et dans une moindre mesure des Pays-Bas, dont le solde déficitaire de services américains reflète l'activité des multinationales américaines implantées sur ces territoires (voir graphique 2a). En 2024, l'Irlande a contribué au déficit des services de la zone euro, à hauteur de 141 milliards d'euros d'importations concentrées sur les services liés à la propriété intellectuelle (voir graphique 2b). Par ailleurs, les autres services aux entreprises — en particulier les services de recherche et développement — ont représenté environ 51 milliards d'euros d'importations supplémentaires. Ainsi, le déficit du solde des services de la zone euro vis-à-vis de l'économie américaine constitue un phénomène à la fois nouveau et de grande ampleur.

## Graphiques 2a et 2b : Solde et importations de services en zone euro vis-à-vis des États-Unis

(Milliards d'euros)



Source : Eurostat.

*Note de lecture graphique 2b : En 2024, l'Irlande a enregistré 141 milliards d'euros d'importations de services liés à la propriété intellectuelle en provenance des États-Unis. Sur une échelle logarithmique, cette valeur reste la plus élevée parmi les pays de la zone euro, reflétant l'importance de l'Irlande comme importateur de services de propriété intellectuelle en provenance des États-Unis, par rapport aux autres États membres.*

Les importations de services liés à la propriété intellectuelle reflètent des paiements effectués par les utilisateurs de technologies développées à l'étranger, par exemple pour l'usage de logiciels ou de brevets pharmaceutiques développés par des leaders mondiaux américains. Ces importations sont particulièrement concentrées en Irlande, notamment dans les secteurs des technologies de l'information et de la pharmacie. Les importations en provenance des États-Unis reflètent surtout la hausse des achats de droits ou de licences — ainsi que des redevances récurrentes — par des entités de la zone euro auprès de détenteurs américains de droits de propriété intellectuelle.

Ces flux de services concernent en grande partie des flux intra-groupes, c'est-à-dire des paiements de redevances par une filiale européenne -souvent établie en Irlande- au bénéfice d'un siège situé aux États Unis. Parmi les firmes présentes en Irlande figurent des géants technologiques comme Apple, Google, Microsoft et des groupes pharmaceutiques tels que Pfizer, Johnson & Johnson et Novartis, comme le montrait déjà un [billet de 2019](#). Le choix du pays de dépôt des brevets joue ainsi un rôle déterminant dans les échanges de services liés à la propriété intellectuelle, en influençant à la fois la direction et l'intensité des flux transfrontaliers. Ce choix est en partie guidé par l'évolution des régimes fiscaux applicables aux firmes transnationales.

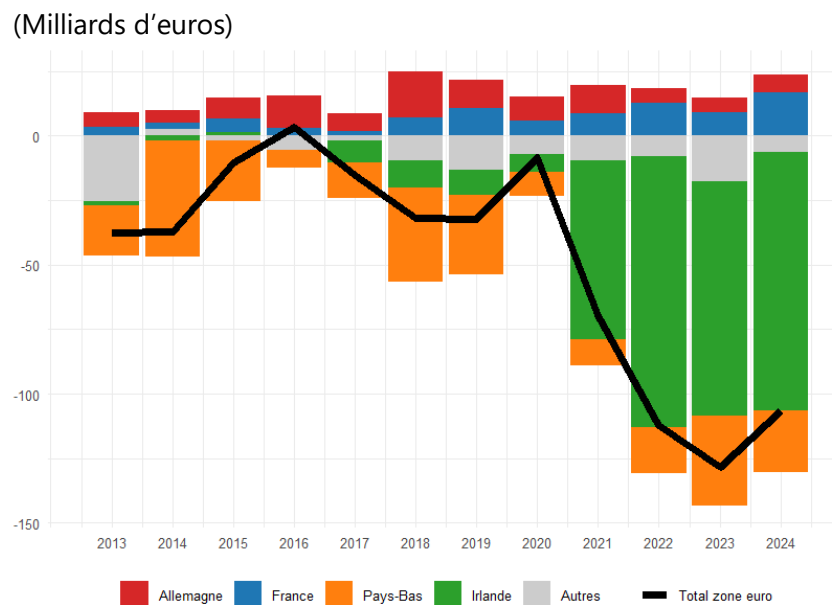
En particulier, des études récentes aux [États-Unis](#) et en [Irlande](#) montrent que les modifications fiscales ont coïncidé avec une relocalisation des actifs de propriété intellectuelle vers ces pays. En effet, à partir de 2015, la suppression progressive du dispositif du « *Double Irish* » a éteint un dispositif permettant aux entreprises de localiser certains centres de profits dans des pays à basse imposition, tout en conservant une entité enregistrée en Irlande.

En outre, la réforme fiscale américaine de 2017 (*Tax Cuts and Jobs Act*) a abaissé le taux d'imposition fédéral sur les sociétés à 21 %, s'inscrivant dans un mouvement plus large de transition partielle d'un système d'imposition mondiale — dans lequel les revenus des entreprises sont taxés quel que soit le pays où ils sont générés — vers un régime territorial, où seuls les bénéfices produits localement sont imposés, afin de stimuler l'investissement domestique. Par ailleurs, une taxe minimale de 10,5 % s'applique aux bénéfices localisés à l'étranger (dispositif *Global Intangible Low-Taxed Income*), visant à prévenir le transfert de profits vers des pays à imposition très basse, ce qui tempère partiellement l'avantage du régime territorial.

### Flux de dividendes et investissements américains : un indicateur de l'intrication économique transatlantique

Si les services apparaissent comme le principal contributeur au déficit courant de la zone euro vis-à-vis des États-Unis, une lecture plus complète de la balance des paiements met en évidence l'articulation avec les stocks d'investissements directs étrangers. Depuis 2020, le solde des revenus vis-à-vis des États-Unis pour la zone euro traduit un flux net de revenus de l'Europe vers les États-Unis, notamment sous forme de dividendes intra-groupes et versés à leur maison mère américaines. Selon un autre [billet de 2021](#), ces transferts ont également un effet considérable sur le PIB irlandais. On observe ainsi un parallélisme entre la répartition par pays du solde bilatéral des services et celle du solde bilatéral des revenus, notamment en Irlande, et aux Pays-Bas (cf. graphique 3).

**Graphique 3 : Solde bilatéral des revenus d'investissements de la zone euro vis-à-vis des États-Unis**



Source : BCE

Ces évolutions s'expliquent par un accroissement des investissements des firmes transnationales américaines dans la zone euro. Il en résulte un renforcement des filiales opérant comme des têtes de pont européennes, en particulier pour les entreprises des technologies numériques « Gafam » et de la pharmacie. En effet, ces multinationales américaines suivent généralement des choix

d'organisation structurelle fondées sur le modèle dit de « principal ». Les filiales européennes remontent leurs dividendes vers leur maison-mère, tandis que cette dernière facture à ses filiales des services, en particulier liés aux droits d'usage d'actifs immatériels détenus par la maison-mère.

La localisation, fortement concentrée en Irlande et, dans une certaine mesure, aux Pays-Bas, des centres européens de grandes firmes américaines contribue ainsi aux évolutions récentes observées dans la balance des paiements, notamment dans un contexte d'essor des services numériques et de l'intelligence artificielle.